Le Nord

Administration de la CROIX DU NORD, 15, Rue d'Angleterre

CONDITIONS : | PUBLICITÉ :

DÉPÊCHES DE LA NUIT

LES RÉFORMES DE M. PELLETAN

On prête l'intention à M. Lockroy de soulever un incident au sujet de la décision de M. Pelletan de faire payer par voie de réquisitions le traitement des administrateurs de l'inscription maritime.

L'incident serait soulevé au sein de la Commission du budget, lors de la rentrée et le ministre de la marine serait convoqué pour fournir des explications.

LES DEMANDES D'AUTORISATION

La Commission des Congrégations doit se réunir dans les premiers jours de la semaine prochaine pour étudier la manière dont la question sera introduite devant la Chambre et la date d'inscription qu'il conviendrait de demander.

VOCATION PRINCIÈRE

Rome. — Le prince Renier de Bourbon, fils du comte de Caserte, prétendant au trône de Naples, et frère du prince des Asturies, vient d'entrer dans la Compagnie de Jésus.

LES HUMBERT

Le dénonciateur

Madrid. — L'Académie espagnole s'est réunie extraordinairement sur l'invitation d'un de ses membres et a prononcé l'exclusion de M. Cottarélio, le dénonciateur des Humbert.

Les plaintes de Thérèse

Le directeur de la Conciergerie s'est rendu chez M. Leydet pour lui soumettre de nouvelles réclamations de Mme Humbert, qui se plaint du manque de confortable de sa cellule.

LES INSURGÉS DE MARGUERITTE

Montpellier. — Nous parlons, d'autre part, du gros incident qui s'est produit dans l'audience du matin et du départ de tous les défenseurs.

A 4 h. 20, la Cour rentre en séance.

Le procureur général prie la Cour de constater l'absence des défenseurs ; il dit au président qu'avant de requérir des mesures sévères, il serait bon d'agir par la conciliation.

L'audience est suspendue à 4 h. 35 et reprise à 5 heures.

Le Président ayant constaté de rechef l'absence des défenseurs, le Procureur requiert l'application de l'article 38 du décret du 14 octobre 1810.

Le Président dit que la Cour statuera ultérieurement, il ordonne à l'huissier d'appeler un nouveau témoin.

Mais voilà que Yacoub proteste contre l'audition, son défenseur n'étant pas là.

Plusieurs accusés parlent à la fois réclamant leurs défenseurs.

Le procureur général dit qu'aucun obstacle ne doit être apporté à la marche de la justice ; la présence des avocats étant nécessaire, il sera nommé de nouveaux avocats d'office et de nouvelles réquisitions seront prises si la situation l'exige.

Ce sont nos avocats que nous voulons, s'écrient les accusés.

L'audience est levée à 5 h. 1/4 et renvoyée à aujourd'hui 9 h. 1/2.

AU MAROC

Londres. — Les dernières nouvelles du Maroc disent que la situation a pris une tournure plus favorable.

Ceuta. — On télégraphie de Tétuan qu'une grande émotion règne à propos de la bataille entre les troupes du Sultan et celles du prétendant ; le bruit court que celui-ci aurait été victorieux.

L'ÉLECTION
de dimanche prochain

Comment ne pas parler de l'élection qui aura lieu dimanche prochain dans la première circonscription de Béthune (cantons de Lillers, Norrent-Fontes et Laventie) ?

Cette circonscription est toute voisine du Nord et c'est presqu'un lillois que le candidat, le sympathique baron Dard.

Faut-il rappeler la brillante campagne de mai dernier ? M. Fanien, un des vénérables qui aspiraient à reprendre place dans le « bloc » battu à seize cents voix de majorité par son jeune et brillant adversaire libéral ?

Mais la F.·. M.·. qui veille aux portes du ministère ne pouvait souffrir pareil affront ; la majorité, aveuglément sectaire de la Chambre, ne voulut retenir que la popularité légitimement acquise par le vainqueur de M. Fanien ; oubliant les moyens de toutes sortes employés par le vieux candidat des Loges, y compris le confessionnal, don de sa munificence de Tartufe maçonnique, elle invalida honteusement le baron Dard.

Et voilà pourquoi, depuis trois semaines, toute une population de travailleurs de la terre et de la mine se trouve violemment ballottée par l'agitation électorale.

Il a été fait savoir au Préfet du Pas-de-Calais que le gouvernement avait été fâcheusement impressionné de la défaite de mai dernier, et qu'il fallait à tout prix une réparation.... d'honneur au vieux lutteur grand fabricant de chaussures à Lillers. Autrement pourquoi cette invalidation au mépris de toute vérité, de tout droit, odieux défi, insulte sanglante au suffrage universel ?

M. le Préfet du Pas-de-Calais a donc opéré une mobilisation complète de tout le personnel fonctionnaire des trois cantons de la circonscription. Tout ce monde est sur pied et manœuvre au commandement préfectoral pour le nouveau candidat officiel.

Car l'antique M. Fanien ne s'est plus senti de force à affronter une nouvelle campagne : à M. Delelis, maire de Lillers, a été remis le drapeau de la république des francs-maçons que le gouvernement, domestique des Loges, veut à tout prix faire triompher.

Ce n'était pourtant pas la peine de changer de candidat. Pour la besogne qui reste à faire, la vieillesse de M. Fanien suffisait amplement. Ce sont les fonctionnaires qui travaillent la pâte électorale et M. Delelis n'a qu'à regarder si elle lève.

Il n'y manque pas, et il constate que la masse des électeurs est plutôt lourde à son égard, que la main active, fébrile des salariés du gouvernement arrive à peine à la soulever et qu'elle retombe aussitôt que cesse de se faire sentir l'intervention officielle.

Tout autre est l'attitude des électeurs quand paraît le député invalidé par les domestiques de Combes, ou simplement un de ses vaillants amis. Nos oreilles tintent encore au récit des ovations qui accueillent le baron Dard dans sa course électorale à travers les communes de sa circonscription.

C'est le même entrain qu'au mois de mai, avec en plus l'indignation de gens dont on a outrageusement violé les droits de citoyen ; et le plus souvent les promesses ou les menaces dont abusent à tout propos les fonctionnaires au service de M. Delelis sont reçus par une explosion d'indignation ou par un silence plus dédaigneux encore.

Dimanche prochain, les électeurs des cantons de Lillers, Norrent-Fontes et Laventie, travailleurs de la terre, ouvriers de la mine, fermiers et propriétaires, réélliront le baron Dard et montreront au gouvernement qu'on ne se moque pas en vain de la volonté du suffrage universel.

V. H.

P.-S. — C'est complet. A la pression préfectorale vient s'ajouter l'appoint socialiste. Voici ce que nous lisons dans un journal du Pas-de-Calais :

Quant à M. Delelis, on ne sait même plus au juste s'il n'a pas passé la main au citoyen Beugnet, le grand pontife du collectivisme, et le principal lieutenant de M. Basly, lors des incidents de la dernière grève. C'est lui qui organise les réunions ; c'est lui qui pérore, lui qui voyage et qui mène le train.

Cette intervention à cet avantage de dissiper toutes les équivoques, en rendant à la candidature de M. Delelis son véritable caractère et sa véritable raison politique. Il est du bloc ministériel, du bloc radical, avec son point d'appui aux sommets de la Montagne où trônent MM. Jaurès et Sembat.

Si l'on avait prédit, il y a quelques années, au vieil oncle Fanien et au neveu Deletis, qu'ils seraient politiquement les humbles obligés et alliés des citoyens Basly et Beugnet.... les y voilà pourtant !

Les électeurs ne pourront s'y tromper.

La Division

Elle existe patente entre les socialistes : il y a les *Delory* et les *Delesalle*.

Le capitaliste directeur politique du *Réveil du Nord* a présidé, dimanche soir, un punch offert aux délégués sénatoriaux socialistes. Ils étaient deux cents.

On y voyait bon nombre d'anciens militants du P. O. F. Le citoyen Delesalle se proposait de les inféoder à l'organisation qu'il a fondée à Lille et jusqu'à présent très malingre.

Pour lui infuser la vie aux dépens du P. O. F., les décisions suivantes ont été prises par l'assemblée :

1° Un congrès sera organisé particulièrement en vue de créer un lien entre les organisations socialistes indépendantes du Nord tout en leur laissant leur autonomie complète ;

2° Les organisations indépendantes du Nord et du Pas-de-Calais y seront invitées ;

3° Les sections socialistes du P. O. F., étant liées par les décisions de leurs organisations directrices, ne seront pas invitées, mais le congrès recherchera le moyen d'unifier la lutte socialiste dans le département et d'éviter de marcher au combat sur les noms de deux candidats socialistes, comme dans l'élection sénatoriale de ce jour ;

4° La commission organisatrice du congrès se composera de tous les maires présents à la réunion de ce jour auxquels sera adjoint un délégué de chacune des sections non représentées par un maire à la réunion.

Ces résolutions permettent d'augurer de beaux jours pour la Babel socialiste. Unis contre les cléricaux, ces camarades sont pour tout le reste émiettés par l'égoïsme et l'ambition, de là leur impuissance dès qu'il s'agit de mesures ou de lois sociales profitables aux travailleurs.

RAPPEL A L'ORDRE

Oh ! simplement préventif et probablement inutile le rappel qu'adresse le *Progrès du Nord* à *son* élu ! Le journal de la Loge et du « bloc » fait entendre à M. Potié que le candidat avant tout agriculteur doit être sénateur avant tout anticlérical, et il le sera.

L'*Echo du Nord* en sera pour sa vaine espérance de voir M. Potié mettre quelque sourdine ou quelques intermittences à son anticléricalisme.

L'agriculture, la betterave et le tabac de zône, nous l'avions bien dit, entreront en toute seconde ligne dans les soucis du sénateur-maire d'Haubourdin.

Les délégués campagnards qui l'ont élu, ne tarderont pas à s'en apercevoir.

Ils sont les « roulés » de la Loge.

Les meilleurs médecins sont : le docteur Gai, le docteur Diète et le docteur Tranquille.

Proverbe anglais.

PETIT CALENDRIER

Mercredi 7. — **De l'Octave.** — Ador. : Lille, Franciscaines ; Béreiles.

Soleil, lever 7 h. 55, coucher 4 h. 17. — **Lune**, lever 00 h. 00 m., coucher 1 h. 39 m.

Jeudi 8. — **De l'Octave.** — Ador. : Béthencourt ; Saint-Maurice, Sœurs du Sacré-Cœur.

Soleil : lever 7 h. 54, coucher 4 h. 19. — **Lune** : lever 0 h. 16 s., couc. 2 h. 50 m.

LES TEMPÉRATURES DU 6 JANVIER
à Lille

Minimum nuit, abrité	6°0
— — découvert	5°8
Surface du sol, 8 h. du matin	4°8
A 1 mètre de profondeur	4°9
De l'air à l'ombre	7°2
Maximum jour, à l'ombre	10°0
— — au soleil	10°8

Demander à la CROIX DU NORD, *15, rue d'Angleterre, Lille, les Catalogues des Publications, Images, Phonographes, etc. de la Maison de la Bonne Presse.*

ROUBAIX

Les annonces et réclames sont reçues 24, GRANDE-RUE

Les Rues de Roubaix

La rue Daubenton, est située entre la rue de Tourcoing et le quai de Bordeaux, sur une longueur de 780 mètres et une largeur de douze mètres.

Elle appartient au canton Nord, dépend de la paroisse Notre-Dame depuis la rue de Tourcoing jusqu'à la rue des Récollets et de la paroisse du Sacré-Cœur pour le reste, ainsi que du commissariat de police de la rue Saint-Joseph.

Ses électeurs votent au bureau de la rue Turgot.

***

Louis-Jean-Marie d'Aubenton, dit Daubenton, naturaliste français, est né à Montbard en 1716, et mort à Paris en 1799.

D'une famille noble de Bourgogne, il fut destiné d'abord aux ordres ; mais il fit ses études médicales, puis fut appelé par son compatriote Buffon, à Paris et nommé démonstrateur au jardin du Roi.

Collaborateur du grand naturaliste pour la partie anatomique de l'*Histoire des animaux*, il abandonna cette tâche pour se consacrer à l'enseignement pratique de l'agriculture et de l'acclimatation.

Il fut nommé sénateur en 1799, et ne siégea qu'une fois au Sénat où il mourut d'apoplexie pendant une séance à 84 ans.

En 1864, la Société d'acclimatation lui érigea une statue due à Godin.

Les mémoires qu'il a écrits sur l'élevage des moutons mérinos comptent pour ce qu'il a fait de plus complet, avec les instructions pour les bergers.

***

La rue Daubenton comptait, en 1896, 915 habitants, et en 1901, 973, avec 218 maisons.

La réception des premiers travaux de mise en état de viabilité, date de 1881.

En 1883, les habitants de cette rue envoient une pétition à l'administration municipale tendant à l'installation de bouches d'eau qui permettraient des secours en cas d'incendie.

L'installation demandée est votée par le conseil l'année suivante.

En 1887, les habitants demandent la création d'un pont sur le canal à l'extrémité de leur rue.

Cette proposition amenait le Conseil municipal, dans sa séance du 11 juin 1899, et après une longue discussion, à voter un réseau de voies nouvelles dans le quartier du Hutin, la construction du pont demandé et le prolongement de la rue Daubenton jusqu'au canal.

JEHAN DES VIGNES.

LE NOUVEL HOPITAL

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

Voici les **souscriptions** recueillies le 6 janvier 1903 et communiquées par la Mairie :

Liste n° 606, 8 fr. 60 ; MM. Facques-Leduc, 4-6, rue du Curé, 100 fr. ; Verley, Decroix et Cie, 500 fr. ; Personnel de la banque Verley, Decroix et Cie, 76 fr. ; Société de secours mutuels « Les Prévoyants de l'Industrie et du Commerce roubaisiens », 50 fr. ; Personnel du peignage de l'Epeule, 308 fr. 05 ; Personnel de la maison François Ferlié et Cie, 65 fr. 80 ; MM. Ferlié Cyrille, 27, rue Neuve, 2.000 fr. ; Trémiset Henri, représentant de la Société Solvay et Cie, 22, place Sébastopol, à Lille, 100 fr. ; Defrenne-Wibaux, 182, rue de Lannoy, 100 fr. ; Camart Fernand, fumiste, 17, rue de Rohan, 10 fr.

Total	3.313 fr. 45
Souscriptions antérieures	1.303.894 fr. 30
Total au 6 janvier 1903	1.307.207 fr. 75

Mouvement de la population. — L'état-civil a enregistré, pendant le mois de décembre écoulé : 233 naissances, 210 décès, 78 mariages.

Voici quelles sont les causes des décès :

Fièvre typhoïde, 0. — Variole, 26. — Scarlatine, 1. — Coqueluche, 4. — Choléra nostras, 2. — Grippe, 2. — Diphtérie et Croup, 2. — Tuberculose des poumons, 23. — Tuberculose des méninges, 2. — Autres tuberculoses, 5. — Cancer et autres tumeurs malignes, 12. — Méningite simple, 4. — Congestion, hémorragie et ramollissement du cerveau, 19. — Maladies organiques du cœur, 8. — Bronchite aiguë, 14. — Bronchite chronique, 5. — Pneumonie, 16. — Autres affections de l'appareil respiratoire, 15. — Affections de l'estomac (cancer excepté), 1. — Diarrhée et entérite 9. — Hernies, obstructions intestinales, 0. — Cirrhose du foie, 0. — Néphrite et maladie de Bright, 5. — Tumeurs non cancéreuses, 0. — Septicémie puerpérale, 2. — Autres accidents puerpéraux, 0. — Débilité congénitale et vices de conformation, 13. — Débilité sénile, 7. — Morts violentes (suicide excepté), 6. — Suicides, 2. — Autres maladies, 92. — Maladies inconnues ou mal définies, 0.

Les accidents de travail. — Un domestique, Alphonse Carpreaux, 21 ans, demeurant rue de Babylone, 8, travaillant pour le compte de M. Dooms, place Faidherbe, blessé à la jambe droite, trois semaines de repos.

— Un domestique, Alexis Odoux, 51 ans, rue Henri Renault, 2, au service de M. Paul Fontier, rue de Bouvines, blessé à la jambe gauche, trois semaines de repos.

— Une apprentie, Eugénie Bayart, 14 ans, rue des Fondeurs, travaillant chez MM. Beaumont, Grande-Rue, blessée à la jambe droite, quinze jours de repos.

— Un foulonnier, Théophile Lecryt, 36 ans, rue d'Espagne, travaillant chez M. Rousseil-Desrousseaux, rue Watt, blessé au côté droit, 8 jours de repos.

— Au même établissement, un appréteur, Gustave Bert, 37 ans, demeurant rue de la Perche, cour Briet, blessé au côté gauche, 8 jours de repos.

— Un homme de peine, Roselin Stotnans, 28 ans, demeurant rue Meyerbeer, cour Sweiffel, travaillant chez M. Duyck, rue des Fondeurs, blessé au pied droit, 10 jours de repos.

MM. les cambrioleurs. — *Deux arrestations.* — Les agents de sûreté Averbeke et Doutreligne ont arrêté, rue Meyerbeer, 15, un frappeur, Bernard Lucas, 21 ans, recherché pour une tentative de vol avec effraction, commise dans la nuit de samedi à dimanche, dans une cabane appartenant à un tisserand, Désiré Van Meirhaghe, 44 ans, demeurant rue Meyerbeer, maisons Mangin.

Lucas est en outre soupçonné d'être l'auteur d'autres vols de nuit. Il a été conduit à Lille, mardi matin.

— A la suite d'une perquisition opérée, mardi matin, rue Bayart, 24, dans la chambre de Jules Dupont, rattacheur, repris de justice et rôdeur assidu du Cul-de-Four, cet individu a été arrêté et sera conduit à Lille ce matin.

Dupont, qui fait partie d'une bande de cambrioleurs, a pris part au vol important commis dans la nuit du 24 au 25 décembre, chez M. Martin, rue de Flandre, 124, où pour un millier de francs de marchandises a été dérobé.

AUX « CISEAUX D'ARGENT »

57, rue de Lannoy

on trouvera un grand choix de cadeaux utiles pour étrennes. Un **superbe calendrier** est offert aux acheteurs.

Ceux qui boivent trop. — L'agent de police Delbarre a arrêté un tisserand, Rémy Barbe, 41 ans, demeurant rue de Lannoy, 52, qui, étant ivre, avait brisé une vitre à l'estaminet Marie Sadoine, rue Bernard, 10.

— Un procès-verbal a été dressé à la charge de Vinck Arthur, 28 ans, demeurant rue de Wagram, cour Masselis, 10, pour ivresse et violences envers sa femme.

Les écumeurs de la rue. — *Trois arrestations.* — Dans la soirée de lundi, vers 9 h., le sous-brigadier Leruste et l'agent Bosman ont arrêté : Victor Anthome, 18 ans, peintre ; Emile Duthoit, 15 ans, journalier ; et Hélène Vanspeybrouck, 17 ans, gazeuse, demeurant tous trois rue d'Alger, 323, pour vol d'un pain à la boulangerie Leclercq-Brouwaeys, rue de l'Alma, n° 145.

Une perquisition opérée à cette adresse a amené la découverte de beurre volé par Duthoit, dimanche soir, dans une épicerie de la rue Turgot.

Un expulsé arrêté pour vol. — Un tisserand, sujet belge et expulsé, Henri Vandevoorde, 37 ans, rue des Longues-Haies, 60, a été arrêté à l'usine Masson, Grande-Rue où il travaillait, les surveillants l'ayant surpris à la sortie avec 98 canettes chargées de laine qu'il avait dissimulées dans son paletot, entre la doublure et l'étoffe.

A qui la clé ? — Une clé marque monopole a été trouvée ; on peut la réclamer à l'agent Bauduin, au bureau central de police, à la Mairie.

A qui le coussin ? — M. François Verspel, allumeur de gaz, rue Grétry, a trouvé un coussin de voiture qui est à la disposition du propriétaire.

A qui la montre ? — M. Soiblin, demeurant rue des Arts, 178, a trouvé, mardi matin, une montre en or de dame qu'on peut lui réclamer.

A qui le porte-monnaie ? — M. Blois, employé chez MM. Grau et Ducoulombier, rue Boucicault, a trouvé un porte-monnaie contenant une certaine somme, une bague, deux dents, une photographie, qu'on peut lui réclamer.

Enterrements du 7 janvier. — Dame Clara Plateau, 8 h. 1/2, Saint-Sépulcre. M. Wan Germez, 9 h. Sainte-Elisabeth.

Etat-civil de Roubaix

NOUVEL AN Fantaisies, bonbons extra ÉTRENNES **THOMAS FILS**, rue du Priez, 5, pe la Gare **LILLE**

du 6 janvier

Naissances. — Christiane Fauveau, rue d'Inkermann, 158. — Solange Motte, rue Neuve, 44. — Madeleine Foucart, rue des Anges, 16. — Jeanne Soete, rue de Constantine, maisons Soete, 2. — Edmond Snauwaert, rue Descartes, 71. — Simonne Vandeplassche, rue Duflot, 14. — Madeleine Guillini, rue du Fontenoy, cour Gadenne, 5. — Cyriaque Raux, rue Blanchemaille. — Henri Libbrecht, rue Saint-André, 1. — Léonie Janssens, rue Blanchemaille. — Edmond Coutereau, même rue. — Pierre Wyngaerts, même rue.

Décès. — Julien Dewatines, 75 ans, rue Perrot, 12. — Lucienne Dugantiez, 5 ans, Grande-Rue, 227, cour Desrousseaux, 1. — Marie Debusschère, 3 ans, rue de l'Epeule, 191, cour Piat-Agache, 4. — Nathalie Féret, 26 jours, rue de Wasquehal, cour St-Joseph, 9. — Thérèse Vangiel, 75 ans ; Louis Catel, 85 ans ; Henri Levert, 5 mois, rue Blanchemaille. — Alexis Vincent, 84 ans, rue de l'Hospice.

BATISTINE
GRANDE LIQUEUR
Médaille d'Or Exp. Univ. Paris 1900
SIMONOT, à Cambrai

WASQUEHAL
Un drame affreux

Une mère qui se jette à l'eau avec son enfant

Un drame lamentable s'est déroulé à Wasquehal, au hameau du Triez.

Mardi matin, vers neuf heures, M. Ducroquet, fils du fermier de « La Mazure », a trouvé, surnageant sur une pièce d'eau entourant la ferme, le corps d'une femme auquel était attaché celui d'un tout jeune enfant.

Avec l'aide de son personnel, M. Ducroquet parvint à retirer de l'eau les deux corps. Les autorités furent aussitôt informées de cette lugubre découverte et vinrent procéder aux constatations d'usage.

C'est alors que l'identité des deux cadavres a pu être établie. La femme est une bobineuse, Marie-Louise Descamps, femme Emile Tiberghien, née à Roubaix, le 5 février 1877 et demeurant à Croix, rue de Mulhouse, 6. L'enfant qui était attaché à son tablier était son petit garçon, Raymond, âgé de 9 mois.

Le père est un ouvrier tisserand qui est sans travail depuis quelque temps. C'est, croit-on, la misère qui a poussé la malheureuse à se donner la mort avec son enfant. Depuis quelque temps, elle avait des idées noires et elle avait déclaré, à maintes reprises qu'elle ne tarderait pas à en finir avec la vie.

Les deux corps ont été transportés à Croix dans l'après-midi.

LYS-LEZ-LANNOY

Accident de travail. — Un charpentier, Paul Defrennes, 19 ans, demeurant rue du Fresnoy, travaillant chez M. Remy Van Welden, rue Daubenton, blessé à la main gauche, huit jours de repos.

Guérison. — Mlle Maës, rue de Wattignies, 9, Lille, souffrait, depuis 18 ans, d'une inflammation des paupières qu'aucun remède n'a pu dissiper. Elle vient d'en être guérie sans opération ni douleur par la Méthode Galénique, à l'*Institut Médical*, pour les maladies des yeux, oreilles, nez et gorge, 2, rue Inkermann, Lille.

TOURCOING

Les annonces et réclames sont reçues : 95, RUE DES VARLINES

UN CONSEILLER MUNICIPAL FRAPPÉ
d'une dizaine de coups de couteau

C'est une affaire embrouillée que celle dans laquelle un conseiller municipal de Tourcoing, M. Jules Ladesou, a été blessé d'une dizaine de coups de couteau.

Nous avons cherché à connaître la vérité et voici le résultat de notre enquête.

Après avoir passé l'après-midi de lundi en ville, M. Jules Ladesou s'en retournait au Pont de Neuville par un car qui part de la place à 9 heures.

Il fit ensuite visite à un client — car il est marchand de charbon et cabaretier — puis, vers 9 h. 1/2, il entra à l'estaminet Jules Lescroart, rue du Pont-de-Neuville, 206.

Là, il se trouva en société avec Cyrille Lescroart, 31 ans, tisserand, demeurant rue de l'Ermitage et frère du cabaretier avec, également, Cyrille Vanhoenacker, 30 ans, cabaretier à Mouscron (Risquons-Tout) et Henri Vanhoenacker, 47 ans, couvreur, tous deux beaux-frères du cabaretier et enfin avec Evrard Costeur, 29 ans, paveur, demeurant rue de Courtrai.

Ces quatre individus posent en purs de la Sociale la plus intransigeante.

M. Jules Ladesou donna une tape amicale à l'un d'eux et invita cette société choisie (!) à prendre une chope.

Malgré cette gentillesse, une dispute ne tarda pas à éclater, dans laquelle il fut reproché à M. Ladesou de n'avoir pas pris l'un des quatre personnages que nous venons de citer pour porter des bulletins au nom de M. Dron, lors des dernières élections législatives.

La querelle allait dégénérer en rixe, quand la cabaretière, usant de malice, réussit à faire sortir les deux Vanhoenacker, Costeur et Cyrille Lescroart.

Cette opération stratégique terminée, elle conseilla à M. Jules Ladesou de s'évader, par le derrière de l'estaminet, de traverser le jardin potager, puis en gagnant le sentier de Courtrai, de s'en retourner chez lui, angle des rues de Fleurus et Colbert.

Ce conseil fut suivi par le conseiller municipal. Mais avait-il été entendu par ceux avec qui il venait d'avoir maille à partir ? On ne sait. Toutefois, M. Jules Ladesou avait à peine traversé trente mètres de jardin qu'il fut saisi au collet. Comme il est d'une force peu commune, il se débarrassa de cet agresseur en le jetant sur le sol.

C'était à peine fait, qu'un autre individu se lançait sur lui et le frappait à coups redoublés avec un couteau ou un outil de travail.

Des voisins, attirés par le bruit de la lutte, arrivèrent mais M. Jules Ladesou et ses agresseurs avaient déjà disparus.

La tête ensanglantée et la main droite lardée de plaies béantes, le conseiller municipal était retourné à l'estaminet Lescroart, l'avait traversé et, par la rue du Pont-de-Neuville, regagnait son domicile. Tout à coup les quatre individus avec lesquels il s'était trouvé à l'estaminet se dressèrent de nouveau devant lui. Il se précipita vers l'estaminet tenu par M. Dewerdt-Lutun et supplia qu'on vînt lui ouvrir. M. Dewerdt, reconnaissant la voix de M. Ladesou se hâta de lui porter secours. Il le reconduisit à son domicile, lui donna quelques soins puis avertit le poste de police de la Croix-Rouge de l'événement qui venait de se produire.

M. Delattre commissaire de police de permanence, entreprit de suite son enquête.

M. le docteur Desfossez vint donner ses soins au blessé. Quoique profondes les cinq blessures que porte M. Ladesou à la tête, ne sont pas inquiétantes, le tendon de l'index a été tranché. La guérison sera obtenue dans 15 jours ou trois semaines.

La police a arrêté, mardi, à la première heure, Jules Lescroart, Cyrille et Henri Vanhoenacker et Evrard Costeur.

Les trois premiers ont été remis aussitôt en liberté, leur participation dans l'affaire de coups n'étant nullement établie. Quant à Evrard Costeur, il a été retenu jusque mardi soir. Il nie avoir porté des coups à M. Ladesou et ajoute qu'il n'est intervenu que pour empêcher Cyrille Lescroart de porter des coups « d'outil » au blessé.

Le principal et peut-être seul coupable serait donc Cyrille Lescroart, qui est actuellement en fuite. L'enquête continue.

Le tirage au sort de la classe 1902. — Le tirage au sort des jeunes gens appelés à faire partie de la classe 1902 aura lieu : pour le canton Nord, le vendredi 30 janvier à 9 h. du matin ; pour le canton Nord-Est, le même jour à 11 h. du matin ; pour le canton Sud, le samedi 31 janvier à 11 h. du matin.

Le nombre de jeunes gens inscrits est : pour le canton Nord 251 ; pour le canton Nord-Est 335 ; pour le canton Sud 445. Soit un total de 1.031 conscrits.

Les accidents de travail. — Henri Dervaux, 58 ans, homme de peine, demeurant au Blanc-Four, a été blessé à l'index gauche en remuant un pot de cardes. Soins du docteur Galissot, repos de 10 jours.

— T'Kindt J.-B., 56 ans, demeurant 44, rue de l'Amidonnerie, a fait une chute dans un escalier. Soins du docteur Bernard ; repos de 15 jours.

— Jean Vandenboos, 27 ans, débourreur, demeurant rue d'Alger, cour Saint-Eloi, 5, a eu la main labourée dans un rolw-boss qu'il nettoyait. Soins du docteur Playoust ; repos de 15 jours.

Un vol avec effraction. — Dans la nuit de lundi à mardi, des malfaiteurs demeurés inconnus se sont introduits dans la cave de l'estaminet tenu par M. Constant Desau, rue de Madagascar, 48. Pour pénétrer dans cette cave, ils ont exercé des pesées sur une porte qui donne sur la rue Chaptal. On a constaté qu'ils ont enlevé 50 bouteilles de vin rouge, 15 litres d'eau-de-vie et 8 litres d'amer.

Une plainte a été déposée entre les mains de M. Delattre, commissaire de police du 2e arrondissement, qui a ouvert une enquête.

Une descente du parquet. — Il y a une quinzaine de jours nous avons raconté qu'une fillette de 15 ans, Marie Desrousseaux volait de l'argent à ses parents pour le remettre à Clémence Doutreluigne, femme Liébar, laquelle exerçait sur elle un ascendant incompréhensible. La somme totale des vols commis par la fillette s'élève à 400 francs au moins.

Pour établir le degré de culpabilité de la femme Liébar, le parquet de Lille, représenté par M. Delalé, juge d'instruction, a entendu hier après-midi, à l'Hôtel de Ville, l'inculpée, la jeune Marie Desrousseaux et divers témoins.

Arrivé à Tourcoing, à 2 h. 35, M. Delalé a quitté notre ville à 5 h. 40 pour s'en retourner à Lille.

Etat-Civil de Tourcoing

du 6 janvier

Naissances. — Destombes Noël, rue de Turenne. — Vanzeveren Joseph, rue Malcense, 36. — Berteloot Elise, rue de Rivoli, 28. — Verstraete Laure, rue Ingres, 18. — Bronchart Emilien, rue des Coulons, 75. — Libbrecht Jules, rue Nationale, 122. — Dujardin Léontine, rue Nationale, 122. — Lepers Jules, rue de Gand.

Décès. — Dedryver Marie, 32 ans, rue Montesquieu, 12. — Liard Jules, 5 jours, rue de Gand, 670. — Delberghe Marthe, 1 mois, rue des Piats.

BOURSE DE TOURCOING
Basée sur la moyenne des prix pratiqués à la Corbeille Tourcoing, 6 janvier.

MOIS	COTE précédente	COTE 11 h. 1/2 Roubaix	COTE 4 h. 1/4 Tourc.
1 Janvier	4 95	4 97 1/2	4 97 1/2
2 Février	4 97 1/2	4 00	5 00
3 Mars	4 97 1/2	5 00	—
4 Avril	5 00	5 00	—
5 Mai	5 00	5 00	—
6 Juin	5 00	5 00	—
7 Juillet	5 02 1/2	5 02 1/2	—
8 Août	5 05	5 05	5 05 1/2
9 Septembre	5 02 1/2	5 02 1/2	5 05 1/2
10 Octobre	5 02 1/2	5 02 1/2	—
11 Novembre	5 02 1/2	5 02 1/2	—
12 Décembre	5 05	5 05	—

Ventes : 30.000 k.

— Affaires traitées à la Corbeille :

Matin. — 5.000 k. à 4,97 1/2 janvier.

Total : 5.000 k.

Soir. — 10.000 k. à 5,00 février. — 5.000 k. à 5,05 août. — 10.000 k. à 5,05 septembre.

Total : 25.000 k.

RONCQ

Actes de vandalisme. — Dans la soirée de lundi, des jeunes gens en état d'ivresse s'amusèrent à lancer des briques dans la fenêtre de M. Edmond Destabelle, rangée Vaillrand. Un des projectiles tomba sur une armoire et brisa une paire de vases ainsi qu'une photographie. Ils terminèrent par là leurs exploits chez M. Destabelle. Ces gamins se rendirent chez M. Vermeesch, maréchal au faubourg, et brisèrent une vitre au premier étage par le jet d'un morceau de bois. Une plainte a été déposée. Une enquête est ouverte.

Chevaux emportés. — Un camion chargé de betteraves, traîné par deux chevaux et appartenant à M. Wastyn, cultivateur, rue de Lille arrivait à proximité de la place, lorsque soudain l'équipage prit peur et partit à une grande allure. Un garçon brasseur de M. Dumortier, à Comines, s'élança à la tête des chevaux, et parvint, non sans peine, à les maîtriser, après avoir été traîné sur un parcours de cinquante mètres. Toutes nos félicitations à ce courageux citoyen.

HALLUIN

Un incendie. — Un incendie s'est déclaré, lundi, vers 6 h. 1/2 du soir, chez M. Henri Dedecker, ouvrier vannier, demeurant rue Saint-Pierre.

Cette maison appartient à Mme veuve Mahieu et fait partie d'un groupe de 23 habitations semblables.

Les habitants étaient partis à Menin et ils avaient laissé une veilleuse allumée dans leur chambre. On suppose que le chat, qui était enfermé, aura renversé la veilleuse et le feu se sera communiqué aux copeaux qui se trouvaient sur le parquet. Les pompiers ne tardèrent pas à arriver.

Au bout d'une heure de travail l'incendie put être localisé et bientôt ils se rendirent maîtres du sinistre. Les dégâts sont évalués 2000 fr. ; il y a assurance pour la même somme. Les premiers secours avaient été organisés par les Frères des écoles chrétiennes et plusieurs vicaires qui s'empressèrent de transporter les meubles au dehors.

M. Defretin, maire, s'était rendu sur les lieux.

Si le feu n'a pas eu de plus graves conséquences, c'est grâce au zèle et à l'énergie déployés par M. Vanoverschelde, capitaine des pompiers, et son lieutenant M. Deleu.

Le service était fait par la police et la gendarmerie, sous les ordres de M. le Commissaire et de M. Lescouf, sous-brigadier.

Etat-civil d'Halluin

du 6 janvier

Naissances. — Marécauw Elza et Madeleine (jumelles), rue de la Lys. — Holvoet Cyrille, Nouveau-Monde. — Decottignies Henri, rue Magenta. — Meeuros Adrienne, rue de la Lys. — Dubois Joseph, Mont.

L'Imprimerie de la *Croix du Nord*
se charge de l'exécution rapide et soignée
DES
TÊTES DE LETTRES, FACTURES, MÉMORANDUMS, TRAITES, BROCHURES, TRACTS, ETC.

LILLE

Grave affaire d'escroquerie. — M. Davaine, juge d'instruction est actuellement chargé d'une grave affaire d'escroquerie. On parle de 300.000 francs.

Ne voulant pas entraver l'enquête, nous ne donnerons aujourd'hui aucun renseignement. Disons seulement qu'un sieur Julien T... a été arrêté en vertu d'un mandat d'amener.

LA MADELEINE

Accidents. — A la filature de la Société des Prévenchies, rue du Pré-Catelan, une varoueuse, Elisa Laridan, 15 ans, demeurant à Marcq, était montée sur une partie élevée de son métier, lorsqu'elle glissa et se tordit le pied gauche. Le docteur Benoit a prescrit un repos de 15 jours.

— Un tailleur de pierres, Florent Naveau, demeurant rue Jacques-Lefebvre, 89, a reçu sur le pied gauche une pièce de bois assez lourde. M. le docteur Champenois a constaté quelques contusions au gros orteil et a prescrit un repos de 10 jours. Cet ouvrier travaille pour le compte de M. Lebon, marbrier, rue Godefroy, à La Madeleine.

— Aux établissements Kuhlmann, un journalier, Théophile Lamerteyn, demeurant à Marcq, montait un tuyau, lorsqu'il perdit l'équilibre et tomba d'une hauteur d'un mètre environ. M. le docteur Benoit a constaté des contusions au nez et à l'œil droit, et a prescrit un repos de dix jours.

HAZEBROUCK

STEENWERCK. — Bébé brûlé. — Mme Lesaffre, habitant le hameau du Mortier, avant de sortir, avait placé près du poêle un bébé de onze mois. Mais le feu devint bientôt très ardent, et, lorsque la mère rentra, après une heure d'absence, elle trouva son bébé atrocement brûlé par le rayonnement du poêle tout rouge. Malgré tous les soins, le pauvre petit est mort après quelques heures d'atroces souffrances.

DUNKERQUE
LE BÉRI-BÉRI

Le trois-mâts *Mezly* entré au port dans la nuit de mardi a été cru